



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. GOERTZEN propose la première lecture du projet de loi 221 — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (R. Dumesnil, A. Vanderburgh, V. Bodnar et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (R. Massinon, R. Massinon, G. Massinon et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (B. Gilmore, B. Menard, C. Turner et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation en vue de soutenir les producteurs agricoles aux prises avec des coûts supplémentaires causés par les inondations importantes survenues dans la municipalité rurale de Sifton ainsi que l'établissement d'une stratégie à long terme visant à mieux faire face aux inondations futures dans cette municipalité rurale. (R. Plaisier, K. Batho, M. Plaisier et autres)

M. REID, *président du Comité permanent des ressources humaines*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 9 juin 2011.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 20 — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act*;
- projet de loi 21 — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act*;
- projet de loi 24 — *Loi sur le financement de l'innovation/The Innovation Funding Act*;
- projet de loi 26 — *Loi sur l'Université de Saint-Boniface/The Université de Saint-Boniface Act*;
- projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilisation et transparence)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accountability and Transparency)*;
- projet de loi 42 — *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels/The Caregiver Recognition Act*;
- projet de loi 50 — *Loi sur la viabilité de la ceinture nickélicifère de Thompson/The Thompson Nickel Belt Sustainability Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* BJORNSON;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. EICHLER;
- M. JENNISSEN;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. REID;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} ROWAT;
- M^{me} SELBY;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu :

- M. REID à la présidence;
- M. JENNISSEN à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. le *ministre* ASHTON remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. le *ministre* CHOMIAK remplace M. le *ministre* ASHTON.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act* :

Diana Bayles

Fondation des maladies du coeur

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act* :

D^r Brendan McCarthy

Transplant Manitoba

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur l'Université de Saint-Boniface/The University of Saint-Boniface Act* :

Jeff Leclerc

Université du Manitoba

Léo Robert

Université de Saint-Boniface

Daniel Boucher

Société franco-manitobaine

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 42 — *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels/The Caregiver Recognition Act* :

Darell Hominuk

Multiple Sclerosis Society of Manitoba

Syva-lee Wildenmann

Rupert's Land Caregiver Services

Nadine Konyk

Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act* :

Jodi Possia

Paramedic Association of Manitoba

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur l'Université de Saint-Boniface/The University of Saint-Boniface Act* :

Edward H. Lipsett

Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 20) — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 21) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 24) — *Loi sur le financement de l'innovation/The Innovation Funding Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 26) — *Loi sur l'Université de Saint-Boniface/The University of Saint-Boniface Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 38) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilisation et transparence)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accountability and Transparency)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 42) — *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels/The Caregiver Recognition Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 50) — *Loi sur la viabilité de la ceinture nickélifère de Thompson/The Thompson Nickel Belt Sustainability Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté la suppression de l'article 2 du projet de loi.

Le Comité a voté la suppression de l'article 3 du projet de loi.

Le Comité a voté la suppression de l'article 4 du projet de loi.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 9 juin 2011.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 13 — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended);*
- projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux/The Firefighters and Paramedics Arbitration Amendment Act;*
- projet de loi 23 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act;*
- projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)/The Public Schools Amendment Act (Reporting Bullying and Other Harm);*
- projet de loi 32 — *Loi sur les services essentiels (soins de santé) et modifications connexes/The Essential Services (Health Care) and Related Amendments Act;*
- projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act;*
- projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption s'appliquant au personnel du bureau du commissaire aux incendies)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re OFC Personnel).*

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre ALLAN;
- M^{me} BRAUN;
- M^{me} BRICK;
- M. CULLEN;
- M. DYCK;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la ministre HOWARD;
- M. MARTINDALE;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M^{me} BRICK à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended)* :

Floyd Martens, vice-président	Association des commissions scolaires du Manitoba
Brian O'Leary	Association manitobaine des directrices et directeurs généraux
Paul Olson	Association des enseignants du Manitoba
Suzanne Hrynyk, présidente du Conseil	Division scolaire Winnipeg
Ian Mogilevsky, président	Manitoba Association for Christian Home Schools
John Bobbette	Winnipeg Technical College

Le Comité a entendu les deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)/The Public Schools Amendment Act (Reporting Bullying and Other Harm)* :

Paul Olson	Association des enseignants du Manitoba
Rebecca Ulrich	Société canadienne de la Croix-Rouge

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended)* :

Marty Snelling, président	Conseil d'administration, division scolaire de Brandon
---------------------------	--

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 13) — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 259.1(3), de ce qui suit :

Application

259.1(4) Le paragraphe (3) ne s'applique qu'aux enfants qui ne sont plus subordonnés à l'autorité parentale.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux/The Firefighters and Paramedics Arbitration Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 23) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)/The Public Schools Amendment Act (Reporting Bullying and Other Harm)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 32) — *Loi sur les services essentiels (soins de santé) et modifications connexes/The Essential Services (Health Care) and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'alinéa 3(1)a) du projet de loi soit amendé par adjonction, après le sous-alinéa (v), de ce qui suit :

(v.1) Diagnostic Services of Manitoba Inc.,

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act The Condominium Act and Amendments Respecting Condominium Conversions (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption s'appliquant au personnel du bureau du commissaire aux incendies)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re OFC Personnel)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* BLAIKIE dépose :

le rapport de la Tire Stewardship Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2010;
(Document parlementaire n^o 83)

le rapport annuel de la Manitoba Association for Resource Recovery Corp. pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2010.
(Document parlementaire n^o 84)

M^{me} la *ministre* MELNICK, au nom de M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. SARAN, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la *ministre* MELNICK ainsi que MM. MAGUIRE et DEWAR font des déclarations de député.

M. MCFADYEN propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'abroger les articles 70.2 à 70.4 de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*.

Il s'élève un débat.

M. MCFADYEN, M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* CHOMIAK, M. EICHLER, M^{me} la *ministre* HOWARD, M^{me} DRIEDGER, MM. GERRARD, BOROTSIK, DEWAR, MAGUIRE, GRAYDON et SCHULER, M^{me} MITCHELSON, MM. FAURSCHOU et PEDERSEN, M^{mes} ROWAT et TAILLIEU ainsi que MM. CULLEN et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GOERTZEN
GRAYDON

MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 17

CONTRE

ALLAN
ALTEMAYER
ASHTON
BLADY
BLAIKIE
BRAUN
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
GERRARD
HOWARD
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX

MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WOWCHUK..... 32

Pendant le débat, le président intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation du mot « minions ».

M. le *ministre* CHOMIAK se rétracte de plein gré.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 44 — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} STEFANSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 51 — *Loi d'exécution du budget de 2011 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2011*.

Le débat se poursuit.

M^{me} STEFANSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée convient à l'unanimité que la proposition émanant du député de Selkirk devant être examinée demain soit présentée par le député de Flin Flon.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la Justice. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} TAILLIEU voulant que le projet de loi 31 soit amendé dans l'article 3 par adjonction, après le paragraphe 161.1(2), de ce qui suit :

Retenue du paiement de l'indemnité

161.1(2.1) La Société retient le paiement de l'indemnité prévue à la présente partie à l'égard d'une personne qui, relativement à un accident, est accusée d'une infraction visée au paragraphe (3), jusqu'à ce que la décision relative à l'accusation soit rendue.

Intérêts

161.1(2.2) Lorsque le versement de l'indemnité a été retenu en vertu du paragraphe (2.1) et que la personne accusée n'est pas déclarée coupable de l'infraction ni d'une autre infraction visée au paragraphe (3) relativement à l'accident, la Société lui verse des intérêts sur la partie impayée de l'indemnité à laquelle elle a droit. Le taux d'intérêt correspond au taux d'intérêt antérieur au jugement déterminé conformément à l'article 79 de la *Loi sur la Cour du Banc de la Reine* et les intérêts sont calculés à partir du jour où la personne est devenue admissible à l'indemnité.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. GOERTZEN intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La séance est levée à 16 h 59, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke